

Anne Croset
Chemin des Aigles 6
1860 Aigle

Commune d'Aigle		Répondu le		RECOMMANDÉ	
PO	BR	PBEU	CONC		
CH	SOC	BT	VO		
		FO	FEB		
2. MA		22 MAI 2023		VISA	
3. JLD		4. SMO		5. FO	
		1		2	
		3		4	

A la Municipalité de et à Aigle
Chemin du Grand-Chêne 1
1860 Aigle

Aigle, le 19 mai 2023

Concerne : mise à l'enquête publique du 22 avril au 21 mai 2023 du dossier Espace Evènements Glariers en trois volets, soit les dossiers nos 202360, 202361 et 202362

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Par la présente, je porte à votre connaissance que je forme opposition au projet susmentionné pour les motifs suivants :

- La séance d'information tenue à l'Aiglon le 4 mars dernier ne répond pas à l'exigence contenue dans l'article 43 de la LATC qui dispose : « ... elle doit avoir lieu pendant la durée de la mise à l'enquête. » Le 4 mars, l'information fort modeste ne comportait ni mise en situation, ni exposé explicatif, ni panneaux illustratifs.
- **Trottoir mixte piétons-vélos sur l'avenue des Glariers** : Le rapport AFRY « mobilité » (page 11, chiffre 4, 2, 3) affirme que : « Les réseaux piétons et vélos restent identiques à la situation actuelle. » Cette assertion ne me convainc pas entièrement puisque le plan technique faisant partie du dossier consultable précise qu'un trottoir mixte piétons-vélos est prévu sur l'avenue des Glariers en bordure de l'EEG. Or la mixité piétons-vélos représente un véritable fléau aux yeux de beaucoup, car les conflits et accidents sont inévitables. J'estime pour ma part que la place du vélo est par nature sur la route. Je note en outre que la Confédération elle-même a émis la directive d'abolir les pistes mixtes piétons-vélos. C'est donc avec énergie que je m'oppose totalement à une telle nouveauté, malvenue et dangereuse.
- **Elargissement du chemin des Carabiniers** : Constatant que ce joli petit chemin n'est pas compris dans le plan d'affectation en consultation, j'en déduis qu'il est toujours inclus dans la zone de verdure, laquelle est inconstructible par nature. Dès lors, je doute que son élargissement soit licite. Je forme donc opposition à cet élargissement dans l'attente d'un éclaircissement du statut de la zone.

Remarque : Pour le surplus, je note avec amusement qu'un abri-bus est prévu sur l'avenue des Glariers. Sera-t-il réalisé avant ou en même temps que les autres abris-bus de notre ville, attendus depuis plus de quatre ans ?

Je vous remercie, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, de prendre bonne note de mon opposition et vous adresse mes salutations les meilleures.

Anne Croset

Anne Croset